
Discours prononcé par le citoyen Duchâteau, pasteur de la paroisse de Frélinghien et Pont-Bouge, à la société populaire d'Armentières (Nord) lors de l'inauguration du temple de la raison, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Discours prononcé par le citoyen Duchâteau, pasteur de la paroisse de Frélinghien et Pont-Bouge, à la société populaire d'Armentières (Nord) lors de l'inauguration du temple de la raison, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 504-506;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40830_t1_0504_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40830_t1_0504_0000_2)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Discours prononcé par le citoyen Duchâteau, pasteur de la paroisse de Frelinghien et Pont-Rouge, à la Société populaire et révolutionnaire d'Armentières, tenant ses séances dans la ci-devant église des sœurs grises, le 4 brumaire, l'an deuxième de la République française, une et indivisible, et à celle de Lille, le 21 du même mois (1).

Quelle étonnante métamorphose, citoyens républicains ! Ce temple, autrefois consacré aux folies du fanatisme le plus hideux, au triomphe des prestiges et des préjugés les plus vils, à l'amour de l'erreur et de l'esclavage, à la superstition enfin, et au bonheur hypocrite de cette classe de folles et de fous religieux, dont chaque passion était, pour ainsi dire, un objet de culte pour le peuple insensé et crédule, accoutumé à ne voir en elles et en eux que les ministres et les organes sacrés d'un dieu qu'ils ne cessaient de lui présenter comme l'implacable ennemi de la philosophie et de la raison ; ce temple, dis-je, devient aujourd'hui l'asile heureux où la nature, l'humanité, le bon sens et la vérité vont, d'une main hardie, déchirer le voile affreux du délire et de l'ignorance, pour éclairer, instruire et sauver les restes précieux de ce peuple aveuglé sur ses propres intérêts civils et religieux, par le charlatanisme et la friponnerie de ses anciens prêtres proscrits et abhorrés.

Heureux ces hommes rares, ces génies courageux qui, pressés par un esprit et un cœur droits, avant le temps même marqué par le doigt du destin, pour le renversement du despotisme et de la tyrannie, ont osé dire au peuple abruti : « Peuple ! reconnais ta puissance ! Sois un instant de ta funeste léthargie ; c'est toi qui es le souverain ; tous ceux qu'on qualifie de cet auguste nom sont des usurpateurs, il n'y a de plus grand que toi que les lois que tu fais ; règne donc, puisqu'à toi seul il appartient de régner ; ne languis pas plus longtemps sous la verge de fer de ces insectes ingrats que tu as si souvent engraisés de tes sueurs méprisées ; apprends, peuple souverain, que tes rois, tes nobles, tes privilégiés, et tes prêtres théologiens sont autant de monstres qui te dévorent au physique, en l'abusant au moral. Ces castes étrangères à la nature sont les plus terribles fléaux que l'Être suprême ait pu jeter sur la terre pour te punir d'avoir abjuré, en leur faveur, tes droits inaliénables : la liberté et l'égalité. »

Heureux aussi ces hommes vraiment nés pour le bonheur de leurs semblables, dont le génie fécond et ardent sut résister aux efforts combinés et homicides de l'aristocratie et de l'intolérance, contre lesquels la masse saine du peuple désabusé osa lever un front hardi et menaçant, lorsque l'impulsion fut donnée à son désir inné d'abattre et de terrasser le colosse affreux et destructeur des droits de l'homme et du citoyen !

Heureux enfin ceux qui, pendant cette commotion redoutable, où le peuple ressuscité lançait ses foudres exterminatrices sur ses tyrans abattus, employèrent leur crédit et leurs talents philosophiques à répandre partout les lumières et les principes du droit naturel jusque-là dégradés ; qui, s'élevant à la hauteur des circonstances propices dans ce choc terrible des intérêts et des passions révoltées, publièrent que le

salut du peuple était la suprême loi ; et qui, ne se laissant jamais intimider par les menaces impuissantes de la noblesse, ni tromper par les flagorneries astucieuses du clergé, ont toujours dirigé le bras vengeur du peuple souverain contre les prétentions et les fureurs de ces heureux du siècle, dont tous les vices avaient composé le linon original, et dont toutes les actions portaient bien plus le caractère de l'animal machine, que de l'homme pensant !

En effet, que vous offrirait-elles, peuple esclave, ces corporations nobiliaires et ecclésiastiques, avant l'époque de notre célèbre révolution, en dédommagement de l'odieuse ligne de démarcation que leur ambition ridicule et leur orgueil impudent avaient mise entre eux et vous ?... La noblesse altière n'offrait à vos corps que des fers, à vos mains que des chaînes, que son caprice et sa vanité rivaient plus fortement tous les jours, en souriant à la mollesse et à l'abondance, tandis qu'écrasés sous le poids révoltant des humiliations, des entraves et des impôts arbitraires, vous osiez à peine mordre deux fois le jour le pain grossier que vos larmes mouillaient incessamment.

Que vous présentaient-ils, ces despotes couronnés, ces tyrans anoblis et tous ces riches accapareurs du genre humain, montés sur les trônes de la rapine et de l'improbité, en reconnaissance de votre industrie et de vos travaux bienfaisants ?... Une existence fastueuse et libertine, un mépris toujours injurieux, une protection toujours perfide et des mœurs criminellement insatiables en fait de corruption ; tandis que, rampants à leurs pieds, et persécutés par des besoins toujours renaissants, vous traîniez, dans la misère et dans la servitude, une vie honteuse et languissante, dont chaque jour était marqué par l'inquiétude et le chagrin.

Voilà, peuple républicain, les idoles que vous avez si longtemps révérees ; voilà les divinités affreuses à qui vous avez si longtemps prodigué des couronnes, des titres et des dignités qui dégradent l'espèce humaine ; ces dieux infernaux que vous adoriez en tremblant, en mettant le comble à la mesure de leurs iniquités, vous ont aidés eux-mêmes à hâter leur chute épouvantable. Dès que vous avez ouvert les yeux à l'éternel flambeau de la vérité, peuple souverain, dès que vous avez élevé sur leur tête sacrilège le trident vigoureux de votre colère, ces vautours dispersés ont fui nos régions salutaires, pour aller habiter des contrées sauvages dignes de leur scélératesse et de leur férocité.

Mais c'était peu, républicains, d'avoir déraciné et renversé l'arbre généalogique des folies humaines, dont les fruits amers et empoisonnés servaient d'aliments aux deux tiers des Français opprimés, il fallait encore porter la hache au pied du cèdre ecclésiastique dont les travaux théologiques étouffaient tous les germes de l'esprit humain. Papes, cardinaux, archevêques, évêques, abbés, moines, prieurs religieux, chanoines, chanoinesses et religieuses souvent appliqués à des êtres plus burlesques encore, indiquaient une corporation soi-disant divine, qui, en masse, était aussi redoutable que vicieuse. En possession, selon elle, des droits de la divinité et des secrets de l'Être suprême, qui n'agissait ici-bas que par le ministère de ses membres, il était naturel que sa domination s'étendit aussi loin que sa volonté sur les peuples qu'elle captivait, et qu'elle voulait bien, parfois, favoriser à prix d'argent de quelques-unes de ses célestes

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 743.

prérogatives il était naturel aussi que, distribuant aux hommes le royaume des cieux, les hommes distribuassent à ces vrais élus du ciel les royaumes de la terre. Mais, comment se faisait-il que ces êtres tous divins, qui prétendaient que l'empire des consciences leur appartenait, ne gouvernassent jamais la leur selon les principes du sublime évangile dont ils nous prêchaient si chaudement les excellentes vérités pour leurs propres intérêts?

Ils savaient, en conscience, d'après les préceptes et les règles de leur divin fondateur, que leur royaume n'était pas de ce monde. Eh bien ! citoyens, nommez-moi quelque chose de ce monde dont ils n'usaient pas abondamment. Ils savaient, en conscience, qu'ils étaient obligés de donner aux peuples, dans tous les temps et dans toutes les circonstances, l'exemple de la pratique des vertus civiles et morales. Eh bien ! ouvrez l'histoire des siècles modernes, vous y verrez toujours les états ecclésiastiques et monastiques en rébellion ouverte contre l'autorité du souverain, dès qu'elle exigeait quelque sacrifice de leurs richesses ou de leurs privilèges ; toujours d'accord avec le despote, lorsqu'il écrasait ses sujets de subsides autant injustes qu'onéreux ; vous y verrez leur ambition et leur orgueil employer les moyens les plus infâmes pour occuper les charges et les dignités ; leur avarice et leur égoïsme tourmenter saintement la bourse du riche, et voler pieusement le denier du pauvre pour grossir leur trésor ; leur libertinage et leur sensualité couverts du manteau de l'hypocrisie, inspirer de la défiance aux époux, alarmer les pères sur le sort de leurs filles, et ruiner les maisons les plus accréditées par leurs assiduités dispendieuses ; vous y verrez enfin, comme dit très bien un ancien auteur, que « si parmi les gens d'église il y eût quelques bons chrétiens, il y eût toujours très peu de bons citoyens, parce que ces animaux célestes, continue-t-il, se gardaient bien de prendre la dîme sur les misères de la terre ».

En effet, citoyens républicains, vous les avez vus, dans les premiers jours de notre heureuse Révolution, se livrer au plus grand enthousiasme en prononçant le premier serment exigé par la loi, parce qu'il n'était point alors question de leur prouver que, ne travaillant en ce monde qu'au profit du ciel, le ciel devait, s'il le jugeait à propos, leur donner un ample superflu, puisqu'il est tout naturel que chacun vive de ce qu'il gagne, ou du moins qu'en profitant du travail d'un autre, il mesure son appétit au sien.

Cependant, malgré les préceptes de l'évangile et de la raison, malgré les lois de la nature et de la charité, à quels excès affreux ne se sont point portées ces bandes ecclésiastiques et monastiques, lorsque par les décrets les plus sages, on a voulu les ramener à leur première institution, et les obliger à renoncer à l'habitude du scandale et du dérèglement des mœurs ? Alors, oubliant que les premières vertus de leur état doivent être l'humilité, la patience, la pauvreté, la prudence et la clémence, ils ont employé les ressorts les plus dangereux pour armer le peuple contre cette nouvelle constitution qu'ils avaient eux-mêmes préconisée, quand il ne s'agissait point de leurs jouissances personnelles. C'est alors qu'ils se sont sans scrupule détachés du ciel pour déclarer la guerre à leur patrie gémissant de leur atroce ingratitude.

C'est alors qu'ils ont empoisonné ces mêmes

consciences qu'ils devaient fortifier et guérir de leurs craintes pusillanimes ; c'est alors qu'ils ont porté le fer et le feu dans les villes et les campagnes, et qu'ils y sont devenus des homicides intolérants ; c'est alors enfin, qu'après avoir perdu une partie de leur troupeau crédule, ils sont perdus eux-mêmes. Bon voyage donc à tous ces ci-devant nobles, nourris dans l'abondance ; à tous ces ci-devant évêques, abbés, chanoines, prieurs et curés bouffis d'orgueil et de sensualité ; bon voyage même à tous ces insectes religieux et à toutes ces chenilles religieuses dont le pieux métier était de dévorer la substance du peuple et de s'engraisser de sa sorte prodigalité ; en attendant que la manne du ciel leur tombe dans les déserts qu'ils parcourent, réjouissons-nous de les voir manger le pain amer de la punition qu'ils ont méritée.

Cependant, citoyens républicains, à ces prétendus défenseurs hypocrites de la vraie religion qu'ils outrageaient en se révoltant contre la loi civile à laquelle leur divin fondateur s'est toujours soumis, devaient succéder des ministres-citoyens nommés par le peuple, à qui seul le droit de se donner des pasteurs a toujours appartenu : mais, était-ce assez d'être prêtre pour mériter un emploi aussi important ? Non, citoyens, il fallait des ministres qui n'eussent plus rien de ce titre si souvent dégradé dans l'ancien régime par l'égoïsme, l'avarice, la cupidité, le pharisaïsme et l'intolérance.

Il fallait des prêtres assez philosophes pour se dépouiller de tous leurs préjugés théologiques, de toutes leurs illusions scolastiques, de tous leurs intérêts personnels, et de toutes leurs prétentions liberticides contre le règne des opinions religieuses.

Il fallait des pasteurs voulant sincèrement le triomphe de la nouvelle constitution, s'appliquant sérieusement à en faire voir au peuple toutes les beautés, et à déraciner de son cœur et de son esprit aveugles tous les germes du fanatisme et de la superstition ; des pasteurs dont les mœurs et la conduite répondissent publiquement à la sublimité de leur charge, dont les soins, les conseils et les administrations tendissent toujours à la paix, à l'union, à l'honneur et à la prospérité des familles, et non de ces prêtres, toujours prêtres malgré leur serment civique, qui, conservant dans leurs âmes vénales toute la gangrène des vices ecclésiastiques, se contentaient de jouir sensuellement d'un salaire agréable, en n'employant leur temps qu'au faste, aux plaisirs et aux passions les plus indécentes. Ces sortes de pasteurs qui, malheureusement, ne sont que trop communs, ne sont pas faits pour être les apôtres d'un gouvernement républicain, dont tous les principes portent sur la justice et la vérité. Mais le temps approche où, dans tous les états, chacun sera récompensé suivant son mérite, où la verge de la loi ne souffrira rien d'impur dans le cœur et dans les actions de tous ceux qui seront destinés à la faire observer et à l'observer eux-mêmes.

Rallions-nous donc, citoyens républicains, autour de la loi ; n'ayons qu'un même sentiment, lorsqu'il s'agit des intérêts de la patrie ; veillons constamment au bonheur de la République ; écrivons nos ennemis partout où ils se trouvent ; dénonçons-les à la justice nationale, ils recevront la peine de leurs forfaits, et nous, le prix de nos vertus républicaines.

La Société révolutionnaire de Lille, après

avoir entendu la lecture de cet acte authentique de la plus pure vérité, a arrêté, à l'unanimité, l'impression, l'envoi à la Convention nationale, aux Jacobins de Paris et de tous les départements, à toutes les autorités constituées, enfin à tout le peuple de la République entière; qu'en outre il serait envoyé au ministre de l'intérieur, avec invitation de le faire traduire dans toutes les langues, comme le flambeau le plus propre à éclairer tous les peuples de l'univers.

Lille, 21 brumaire, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

Signé : TARGET, *vice-président*.

Un membre [MONNEL (1)], au nom du comité des décrets, annonce avoir reçu des corps administratifs de Tarascon des pièces concernant un député suppléant, qui ne permettent pas de l'admettre sans un plus ample examen.

Un membre demande aussitôt que personne ne puisse sortir de la salle ni des tribunes.

Ce qui est décrété.

Le rapporteur nomme ensuite le député suppléant; c'est Bernard, député des Bouches-du-Rhône, que les pièces annoncées accusent d'avoir signé un arrêté dans lequel on protestait contre tous les décrets émanant de la Convention depuis le 31 mai.

Le rapporteur lit les pièces, et principalement l'arrêté du 27 juin, signé Bernard. Celui-ci nie cette signature, et expose qu'au moment où cet arrêté a été pris, il était caché; qu'ayant été découvert, il a été traîné pieds et mains liés dans les cachots de Marseille; que, loin de s'être rangé sous les drapeaux du fédéralisme, il a beaucoup souffert pour ses principes et la liberté à l'époque dont on lui parle.

Un membre observe que l'arrêté est signé Bernard, que lui ou ses accusateurs sont coupables, et demande que les uns et les autres soient mis en arrestation.

Cette proposition est adoptée dans les termes suivants :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des décrets et la lecture de différents arrêtés pris par l'Administration du district de Tarascon, qui pourraient inculper Marc-Antoine Bernard, député des Bouches-du-Rhône, l'un de ses membres, comme signataire, entre autres arrêtés, de celui du 27 juin dernier, après avoir enfin entendu Bernard, qui a nié formellement avoir signé sur l'arrêté, et soutenu n'avoir été présent ni quand cet arrêté a été pris, ni quand le serment a été prêté;

« La Convention nationale décrète :

1° Que Marc-Antoine Bernard, l'un de ses membres, ensemble Barbier, Pinard et Roch Xavier, administrateurs du district de Tarascon, ses dénonciateurs, seront provisoirement mis en état d'arrestation chez eux;

« 2° Que le registre des délibérations de l'Administration du district de Tarascon, contenant les arrêtés pris depuis le 12 juin dernier, jusques et compris le 27 du même mois, sera apporté au comité de sûreté générale, qui fera sans délai son rapport (1). »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Monnel, au nom du comité des décrets. Le comité des décrets m'a chargé de vous faire lecture, citoyens, de plusieurs pièces qui lui sont parvenues, et qui paraissent inculper un de vos membres récemment admis dans votre sein.

Un membre : Je demande que les portes de la salle soient fermées, et qu'aucun député ne puisse en sortir.

Cette proposition est adoptée.

Monnel. La Convention ne saurait scruter trop sévèrement la conduite de ceux qui sont appelés à remplacer des députés trahis à la patrie, si elle ne veut pas voir au milieu d'elle la faction anéantie renaître de sa cendre. L'Administration du district de Tarascon, jalouse de concourir à la destruction des contre-révolutionnaires, nous a fait parvenir huit pièces sur Bernard, député suppléant des Bouches-du-Rhône.

(Le rapporteur lit plusieurs arrêtés de l'Administration du district séant à Tarascon, lesquels portent la signature de Bernard, procureur syndic en remplacement. Le plus remarquable de ces arrêtés est en date du mois de juin dernier.)

Voici sa teneur en substance.

« Vu l'arrêté du département des Bouches-du-Rhône du 19 juin : portant que les Administrations, les tribunaux, les municipalités sont invités à prêter serment de ne plus reconnaître les décrets de l'Assemblée depuis le 31 mai, où elle a cessé d'être libre, de reconnaître le tribunal populaire de Marseille; les membres de l'Administration du district de Tarascon ont arrêté de prêter le même serment. »

Suivent les signatures, au nombre desquelles se trouve celle de Bernard, en qualité de procureur syndic du département.

Bernard, s'écrie de sa place : Ce n'est pas vrai, je n'y étais pas.

Il monte à la tribune.

Bernard. Des commissaires furent en effet envoyés de Marseille, ils se présentèrent comme vrais patriotes; ils invoquèrent l'unité et l'indivisibilité de la République, le respect pour les lois, les personnes et les propriétés. Je leur fus adjoint. Je n'hésitai pas d'accepter cette mission, dont le but vous paraîtra sans doute aussi louable qu'à moi; mais bientôt, quoique je ne sois pas fin, je m'aperçus de la perfidie de leurs intentions, et que leur dessein n'était pas de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République; je les quittai. Je revins à Tarascon, où je renonçai à ma commission, et je déclarai

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 327.

(2) *Moniteur universel* [n° 61 du 1^{er} frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793)], p. 248, col. 1]. Voy. d'autre part ci-après, annexe n° 2, p. 519, le compte rendu de la même discussion d'après divers journaux.

(1) D'après les divers journaux de l'époque.